# Votre arrivée nous l'avons à cœur

Centre de services scolaire de Montréal

S'installer dans un nouveau pays, c'est devoir s'ajuster à une foule de normes et d'habitudes différentes de celles qui avaient jusqu'alors composé votre quotidien.

Consciente des défis que cette nouvelle adaptation implique, l'équipe des conseillers aux étudiants internationaux du **Centre deservices scolaire de Montréal** a préparé cette brochure qui, nous l'espérons, contribuera à ce que votre arrivée à Montréal puisse se faire de façon harmonieuse et rassurante.



# **TABLE DES MATIÈRES**

INTRODUCTION	2
FAIRE SA DEMANDE D'ADMISSION	2
LE SYSTÈME SCOLAIRE QUÉBÉCOIS	6
LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE DU CANADA ET DU QUÉBEC	7
LA FORMATION PROFESSIONNELLE	8
LES GOUVERNEMENTS FÉDÉRAL, PROVINCIALET MUNICIPAL	9
LES CORPS POLICIERS	
L'HÉBERGEMENT ET AUTRES DÉPENSES COURANTES	11
LES PRODUITS DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ	12
LE SYSTÈME DE SANTÉAU QUÉBEC	14
LE TRANSPORT EN COMMUN	15
MONNAIE ET COMPTES BANCAIRES	16
LES CHANGEMENTS DE CLIMATAU QUÉBEC	17
LES US ET COUTUMES AU QUÉBEC	
QUOI FAIRE À MONTRÉAL	20
DOCUMENTS POUR LA DOUANE	20
PLUS D'INFOS ?	20

# INTRODUCTION

Cette brochure s'adresse aux élèves internationaux qui souhaitent en savoir plus sur le Québec pour y étudier.

Les informations ci-après sont données à titre indicatif. Elles ont pour but d'informer les étudiants internationaux qui envisagent des études au Québec. Elles ne remplacent pas la législation en vigueur. Il est de la responsabilité des candidats de se référer aux sources officielles. Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) ne saurait être tenu responsable de toute promotion ou information erronée qui pourraient s'y trouver. L'information présentée n'engage pas la responsabilité du CSSDM et ne reflète pas une opinion ou un avis du CSSDM.

# FAIRE SA DEMANDE D'ADMISSION

Voici la marche à suivre pour les personnes en provenance de l'international désirant s'inscrire à un programme de formation professionnelle du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM).

# L'admission se fait en 5 étapes :

- 1. Inscription et paiement
- 2. Certificat d'acceptation du Québec
- 3. Permis d'études au Canada
- 4. Permis de travail stage coop
- 5. Assurance médicale

# 1. Inscription et paiement

Faites le choix d'un programme parmi plus de 85 formations professionnelles offertes au CSSDM. Le site Mon métier ma liberté propose un **outil d'exploration** qui répertorie les métiers et domaines possibles.

Une fois votre programme choisi, remplissez un <u>formulaire en ligne</u> pour débuter votre processus d'inscription. Assurez-vous d'avoir les documents requis suivants :

Passeport

- Acte de naissance
- Diplômes et relevés de notes (copie des originaux et des traductions) ou évaluation comparative

De plus, vous aurez besoin d'un code temporaire pour faire votre demande en ligne. Vous pouvez générer ce code temporaire.

Une somme de 250 \$ CAD est exigée pour les frais d'analyse de dossier. Cette somme est NON-REMBOURSABLE et valide pour une année et seulement pour le programme demandé. Le centre communiquera avec vous pour vous indiquer comment payer ces frais. Une entente entre les instances du Québec et de la France exclut les citoyens français d'avoir à payer ce montant.

Une **lettre d'acceptation** vous sera remise dans un délai raisonnable afin de vous permettre d'entreprendre les démarches subséquentes.

# 2. Certificat d'acceptation du Québec

Le certificat d'acceptation du Québec (CAQ) est la prochaine étape dans vos démarches d'admission. Pour obtenir son CAQ, une demande peut être faite en ligne sur le site du Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Inclusion (MIFI) :

# Demande de sélection temporaire pour étudier au Québec

Votre demande, possible dès que vous recevez la **lettre d'acceptation**, doit être faite **avant l'arrivée au Canada**. Nous vous conseillons de lire attentivement tous les renseignements donnés avant de commencer vos démarches. Le niveau d'enseignement demandé doit être : Diplôme d'études professionnelles.

Si votre dossier est accepté, une **lettre d'avis favorable au certificat d'acceptation du Québec** vous sera envoyée. Cette lettre pourra être utilisée **temporairement** jusqu'à ce que vous receviez le CAQ officiel. Le MIFI traite les demandes de CAQ à l'intérieur de 20 jours ouvrables excluant les délais postaux. Il est inutile de contacter le Ministère pour une confirmation de réception ou d'un traitement prioritaire.

# 3. Permis d'études au Canada

Vous aurez également besoin d'un **permis d'études** au Canada. Votre demande, possible dès que vous recevez la **lettre d'avis favorable au CAQ**, doit être faite **avant l'arrivée au Canada**. Pour ce faire, rendez-vous en ligne sur le site du Gouvernement du Canada :

# Demande pour étudier au Canada

Vous devrez ouvrir une session à un compte sécurisé d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) par l'une de ces options :

- Création d'un compte avec le gouvernement du Canada (CléGC)
- Partenaire de connexion : nécessite au moins un compte bancaire canadien actif

# Précisions:

- Niveau d'enseignement demandé : Diplôme d'études postsecondaires ou niveau supérieur (CFPT/CFMS/DEP/ASP).
- Il est recommandé de faire votre demande de **permis de travail stage coop** en même temps que votre permis d'études. Pour ce faire, vous devez répondre « oui » à la question « Le travail fait-il partie intégrante de votre programme d'études? »
- À la question « Quel type de demande présentez-vous? », répondez « Résidence temporaire (visite, étude, travail) ». À la question « Quel type de demande de résidence temporaire? », répondez « Permis d'études (de l'étranger) ».

Le gouvernement du Canada offre la possibilité de vérifier le délai de traitement des demandes :

# Vérifier les délais de traitement

# 4. Permis de travail stagecoop

Certains programmes de formation professionnelle exigent un **permis de travail stage coop** avec le nom de l'école. Ce document est requis pour les **stages en entreprise**, faisant partie intégrante de certaines formations. Il est recommandé d'en faire la demande en même temps que le permis d'études.

À la question « Le travail fait-il partie intégrante de votre programme d'études? », répondez « Oui ».

Pour avoir plus d'informations, vous pouvez accéder au lien suivant :

Travailler en tant que stagiaire ou étudiant inscrit à un programme coopératif

# 5. Assurance médicale

Les élèves internationaux admis à un programme de formation professionnelle doivent avoir souscrit, avant le début des cours, à une **police d'assurance médicale et hospitalisation**. Vous disposez d'un délai entre **5 à 30 jours** depuis votre arrivée au Québec, selon les assureurs, pour retenir les services d'une assurance privée.

Consulter un répertoire des assureurs au Canada:

Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes (ACCAP)

## Ententes d'assurance médicale

Le Québec a conclu des ententes de réciprocité en matière de sécurité sociale avec certains pays, dont la **France**. Ces ententes incluent un volet relatif à la santé.

Vérifier si votre pays a signé une entente :

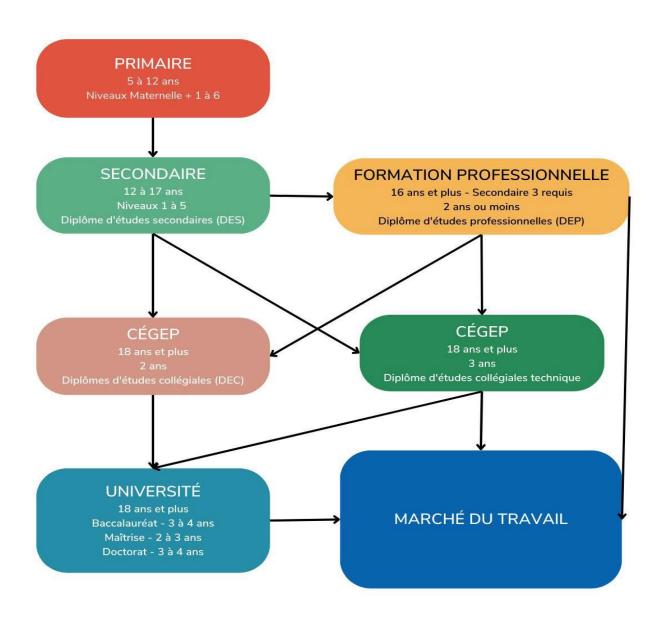
Ententes de sécurité sociale avec d'autres pays

Tous les élèves internationaux doivent présenter une preuve d'assurance pour étudier en formation professionnelle, incluant ceux affiliés à la sécurité sociale de leur pays pour lesquels il y a une entente avec la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

Plus d'information:

Obtenir une assurance maladie et hospitalisation

# LE SYSTÈME SCOLAIRE QUÉBÉCOIS



Source : © Gouvernement du Québec, 2022

# LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE DU CANADA ET DU QUÉBEC

Au Canada et au Québec, il existe des chartes des droits et libertés de la personne. Celles-ci protègent un nombre de droits et de libertés, dont la liberté d'expression, la liberté de conscience et de religion et elle garantit le droit à l'égalité des personnes sans égard à la religion, à l'orientation sexuelle ou l'origineethnique.

# La Charte canadienne des droits et libertés

https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/comment-droits-proteges/guide-charte-canadienne-droits-libertes.html

# La Charte des droits et libertés de la personne du Québec

https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/C-12

# LA FORMATION PROFESSIONNELLE

En formation professionnelle, ou FP, les cours sont dynamiques et axés sur la pratique plutôt que la théorie.

Dans votre centre de formation professionnelle, il existe un « **guide de l'élève** » qui vous donnera la façon de fonctionner du centre. Vous y trouverez des informations sur vos droits et obligations en tant qu'élève, de l'information sur la politique d'absence et sur les modes d'enseignement et d'évaluation.

Les formations sont organisées en **DEP** (diplôme d'étude professionnelle), en ASP (attestation de spécialisation professionnelle) ou en AEP (attestation d'études professionnelles). Chaque formation (de 300 à 1 800 h) est composée de compétences qui doivent toutes être réussies pour obtenir le diplôme. Par exemple, le DEP soutien informatique (5229) est d'une durée de 1 800 h avec 22 compétences à faire, équivalant à environ 16 mois de formation.

Les résultats sont en **pourcentage** (0-100 %) avec une note de passage aussi appelée seuil de réussite (généralement entre 75 et 80 %).

En formation professionnelle, il n'y a pas de moyenne. Chaque compétence doit être réussie individuellement avec un résultat SUCCÈS ou ÉCHEC. Si votre résultat à l'examen est supérieur au seuil de réussite, vous obtenez un SUCCÈS.

En cas d'échec, vous avez droit à une période de rattrapage, appelée **récupération**, et à une reprise de l'examen.

# LES GOUVERNEMENTS FÉDÉRAL, PROVINCIAL ET MUNICIPAL

# Gouvernement fédéral

Cet ordre de gouvernement représentant l'ensemble du Canada exerce notamment les compétences relatives à:

- La défense nationale
- Les affaires étrangères
- L'assurance-emploi
- Les banques
- Les taxes et impôtsfédéraux
- La poste
- Les pêches
- Le transport des marchandises, les chemins de fer, le téléphone et les pipelines
- Les droits et territoires autochtones
- Le droit criminel
- La police fédérale

# **Gouvernement provincial**

Dans chacune des 10 provinces du Canada, on y retrouve un gouvernement provincial. Pour les 3 territoires, chacun possède un gouvernement territorial qui a presque les mêmes compétences et pouvoirs qu'au provincial.

Cet ordre de gouvernement exerce notamment les compétences relatives à :

- L'éducation
- La santé
- Certaines ressources naturelles
- Le code de laroute
- La police provinciale (Ontario et Québec)

# **Gouvernement municipal**

Dans chacune des villes, villages ou municipalités, on y retrouve un gouvernement municipal. Cet ordre de gouvernement exerce notamment les compétences suivantes :

- Les bibliothèques
- Les parcs
- Les réseaux d'aqueducs
- Les collectes : recyclage, déchet, compost
- La police locale
- Les routes
- Le stationnement

# **LES CORPS POLICIERS**

Le corps policier du Canada est la **Gendarmerie Royale du Canada (GRC**). https://www.rcmp-grc.gc.ca/fr

Le corps policier du Québec est la **Sûreté du Québec (SQ)**. Elle dessert la majorité des municipalités de **moins de 50 000 habitants.** 

https://www.sq.gouv.qc.ca/

Les corps de police municipaux desservent la majorité des municipalités de **plus de 50 000 habitants.** Montréal a donc son propre corps policier :

https://spvm.qc.ca/

# L'HÉBERGEMENT ET AUTRES DÉPENSES COURANTES

# Le loyer

Nous proposons les sites suivants, incluant celui de la Ville de Montréal, qui fournit en détail toutes les informations dont vous avez besoin, et qui vous permettra de faire un choix juste et éclairé pour vous loger.

https://ville.montreal.qc.ca/nouveaudepart/se-loger

http://www.habitation.gouv.qc.ca/

https://romel-montreal.ca/logement/

https://www.toutmontreal.com/logement-a-louer/

Notez qu'au Québec, les logements sont classés par le nombre de pièces qui les composent. La salle de bain compte pour une demi-pièce.

Par exemple, un 3 ½ comporte un salon, une cuisine et une chambre.

# Électricité, chauffage et eauchaude

**Hydro-Québec** est une société d'État québécoise responsable de la production, du transport et de la distribution de l'électricité au Québec. La presque totalité de l'énergie électrique consommée au Québec provient de centraleshydroélectriques.

La plupart des foyers au Québec sont chauffés à l'électricité. Les coûts par mois varient en fonction de leur taille. Hydro-Québec peut fournir sur demande une estimation des coûts concernant la consommation électrique moyenne des occupants précédents d'un logement.

www.hydroquebec.com

# **Assurance-habitation**

Il est conseillé de souscrire à une assurance habitation pour son logement loué ainsi que les biens qui s'y retrouvent. L'assurance habitation couvre les assurés contre le feu, le vol, le vandalisme, et certains autres sinistres, en plus de leur offrir une protection en responsabilité civile. La protection en responsabilité civile permet à l'assuré d'être couvert advenant le cas où il serait tenu responsable de dommages causés de façon involontaire au logement ou à autrui.

https://chad.ca/protection-du-public/comprendre-et-magasiner-son-assurance/assurance-habitation/

# Internet, télévision et téléphonie

Les services de télécommunication coûtent généralement cher au Québec. Pour que votre abonnement téléphonique mobile et votre accès à internet n'alourdissent pas trop votre budget, nous vous conseillons de comparer les offres des nombreux distributeurs.

# LES PRODUITS DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ

# Épiceries

Les supermarchés ou grandes surfaces alimentaires sont communément appelés « épiceries ». La plupart des épiceries sont ouvertes 7 jours sur 7, de 8 H 00 à 22 H 00. Les épiceries les plus courantes sont : Métro, Maxi, IGA, Provigo, et Super C.

Dans ces épiceries, nous retrouvons également certains produits autres qu'alimentaires. Nous y trouvons notamment des produits d'entretien ménager, d'hygiène corporelle, pour animaux, des produits alcoolisés, produits du tabac<sup>2</sup> et autres.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Les produits du tabac sont vendus en épicerie et dans les dépanneurs. Il est interdit de fumer à l'intérieur de tout commerce, dans les restaurants et dans les bars, sur les terrasses, ou à moins de 9 mètres de l'entrée d'un lieu public.

Dépanneurs

Un dépanneur est un petit commerce de proximité que l'on retrouve dans la plupart des quartiers. On y

retrouve tout le nécessaire pour faire de petites courses rapides tel que l'achat de pain, de beurre, de lait, de

papier de toilette, de bière, de chips, de bonbons, etc. La plupart des dépanneurs sont ouverts de 7H00 à

23H00, mais certains sont ouverts 24 heures. Habituellement, le dépanneur - appelé supérette en France -

est plus cher qu'une épicerie conventionnelle.

**Pharmacies** 

En plus d'offrir en vente les médicaments prescrits sous ordonnance médicale, nous retrouvons dans

une pharmacie certains produits d'hygiène personnelle tels que du papier toilette, du déodorant, des

couches, du dentifrice, des produits de nettoyage pour la cuisine, la salle de bain etc. Certaines

pharmacies étendent leur offre avec une offre alimentaire et des produits saisonniers.

La Société de Alcools du Québec (SAQ) et la Société québécoise du cannabis (SQDC)

La consommation d'alcool et des produits de cannabis est légale au Canada mais est très

strictement encadrée. Vous trouverez l'information sur leur site web.

Aucun élève ne peut se trouver sous influence ou consommer ces substances dans une école ou un centre

deformation.

SAQ

https://www.saq.com/

SQDC

https://www.sqdc.ca/

# LE SYSTÈME DE SANTÉ AUQUÉBEC

Au Québec, le système de santé est public. Les résidents et les citoyens n'ont généralement pas à payer lorsqu'ils doivent consulter un médecin ou s'ils se rendent à l'hôpital. Ils doivent présenter leur carte témoignant du fait qu'ils sont couverts par le Régime de l'assurance maladie du Québec que nous appelons la « RAMQ » ou encore « carte soleil ». Ceux qui n'ont pas droit à cette carte doivent souscrire à un régime d'assurance privée. Les élèves de certains pays ont une entente de sécurité sociale équivalente à la RAMQ, notamment la France et la Belgique.

# Info 2-1-1

Le service 211 réfère les citoyens vers les ressources communautaires, publiques et parapubliques proches de chezeux.

https://www.211qc.ca/

## Info santé 8-1-1

Info-Santé 811 est un service de consultation téléphonique gratuit et confidentiel. Composer le 811 nous permet de rejoindre une infirmière rapidement en cas de problème de santé non urgent. Ce service est offert 24 heures par jour, 365 jours par année.

https://www.quebec.ca/sante/trouver-une-ressource/info-sante-811

# Urgence 9-1-1

**C'est le numéro à connaître!** Si vous ressentez un problème de santé grave, ou si vous êtes victime d'une situation d'urgence qui menace votre sécurité ou celle des autres, vous devez composer le 911.

https://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/urgence-9-1-1

# LE TRANSPORT EN COMMUN

# Société de transport de Montréal (STM)

La société de transport de Montréal (STM) est une entreprise publique de transport collectif au cœur de la région de Montréal. Elle compte plus de 151 lignes d'autobus et de 68 stations de métro qui vous permettent de vous déplacer n'importe où à travers la ville de Montréal. <a href="https://www.stm.info">https://www.stm.info</a>





Plan du métro de Montréal, tous droits réservés ©STM

# **EXO**

Exo est le réseau d'autobus et de train qui relie Montréal avec les banlieues Nord et Sud (appelées couronne nord et couronne sud). Il permet de faire le lien avec les autres réseaux : **Réseau de transport de Longueuil (RTL)** et **La société de transport de Laval (STL)** 

https://exo.quebec/

https://www.rtl-longueuil.qc.ca

https://stlaval.ca/

# **MONNAIE ET COMPTES BANCAIRES**

# Monnaie et Compte bancaire

Il est important de savoir que la devise utilisée au Canada est appelée le dollar canadien (\$ CAD), et elle comporte de la monnaie-papier (billets de banque) et des pièces. Les paiements comptants sont arrondis au 0,05 \$ le plus proche.

L'ouverture d'un compte bancaire est incontournable. En plus de permettre de déposer et de retirer de l'argent, d'effectuer des achats, de réaliser des transactions et des paiements de factures, d'obtenir une carte de débit et de crédit et d'émettre des chèques, il permet d'y déposer votre salaire.

Le système de paiement « PayPass » ou paiement sans contact ainsi que le paiement avec le cellulaire sont disponibles dans la plupart des commerces.

https://www.canada.ca/content/dam/ircc/documents/pdf/francais/organisation/publications-guides/welcome to canada money and finances in canada f.pdf

# Taxes sur les achats

Les prix affichés excluent souvent le montant des taxes. Vous devez payer la TPS et la TVQ au moment de l'achat de la plupart des biens et services. Certains produits alimentaires de base ne sont pas taxables.

La taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ) sont deux taxes perçues directement sur la vente de produits et services. Le taux de la TPS est de 5 %. Celui de la TVQ est de 9,975 %. Le montant des taxes varie entre les provinces et les territoires au Canada.

Par exemple : un bien affiché à 100 \$ vous coûtera 115 \$ au moment de payer.

https://www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/taxes/biens-et-services-taxables-detaxes-ou-exoneres/

# LES CHANGEMENTS DE CLIMAT AUQUÉBEC

# **Quatre saisons**

Il n'est pas toujours facile pour un nouvel arrivant de s'adapter aux variations de température que nous retrouvons au Québec. En effet, tandis que les températures au printemps et à l'automne sont plus tempérées, l'été peut être très chaud (plus de 30°C) alors que l'hiver sera souvent très froid (en dessous de -30°C).

# Vêtements pour l'hiver

On ne peut parler de l'hiver sans parler de vêtements chauds. Il faudra donc se procurer un manteau et des bottes d'hiver, des gants, un foulard et une tuque (bonnet). Un budget d'environ 650 \$ est à prévoir.

# LES US ET COUTUMES AUQUÉBEC

# Âge légal

La majorité est établie à 18 ans au Québec. On va souvent parler d'âge légal plutôt que de majorité. Par exemple pour voter et boire de l'alcool, l'âge légal au Québec est de 18 ans. Pour consommer du cannabis, l'âge légal est maintenant de 21 ans.

# Salaire minimum

Il est établi à 14,25 \$. Ce taux en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> mai 2022.

# Politesse et vivre ensemble

Au Québec, la ponctualité est de mise. Pour citer quelques exemples : Une réunion prévue à 9 h démarre effectivement à l'heure annoncée. Les participants sont attendus 5 minutes avant le début de la réunion.

La courtoisie dans les transports en commun et sur la route est très appréciée. Pour cela, les utilisateurs font la file avant de monter à bord d'un autobus ou d'une rame de métro et laissent sortir les passagers avant de monter. Cette courtoisie, qui parfois malheureusement se perd dans les grandes villes, est une des fiertés du Québec. Gardez en tête que partout, dans un commerce ou une institution gouvernementale, les Québécois s'attendent à passer selon le principe du « premier arrivé, premier servi ».

## Tutoiement

Le tutoiement fait partie de la culture des Québécois. Cependant, le vouvoiement est généralement employé pour les personnes que l'on considère plus âgées que soi et les personnes en position d'autorité. Dans un établissement scolaire et au travail, le vouvoiement est de mise.

# Pourboire

Dans les restaurants, les Québécois ont l'habitude de laisser un pourboire qui est non inclus dans l'addition. Le pourboire n'est absolument pas obligatoire. Cependant, les employés ont tendance à s'attendre à un pourboire qui varie entre 10 % et 18 % du montant de la facture (hors taxes).

# Unités de mesure

Bien que plusieurs expriment encore certaines mesures en unités impériales, notamment pour les hauteurs (pieds et pouces), les masses (onces et livres) et les volumes (gallons) l'unité de mesure courante est le système métrique. Dans le domaine de la construction, les mesures impériales sont encore bien présentes.

# Jours fériés et congés

Les institutions fédérales, provinciales et municipales peuvent avoir des jours fériés différents. Pour connaître les jours fériés de votre école ou centre, consultez son calendrier scolaire sur son site web.

Voici une liste partielle des jours fériés :

https://educaloi.qc.ca/capsules/les-conges-feries/

# Heures d'ouverture des magasins

Les centres commerciaux et la plupart des commerces sont généralement ouverts sept jours par semaine. Les heures d'ouverture sont de 10 h à 18 h du lundi au mercredi, de 10 h à 21 h les jeudis et vendredis, et de 10 h à 17 h les samedis et dimanches. Le site web de chaque magasin, bureau ou centre commercial vous donnera l'information exacte.

# **QUOI FAIRE À MONTRÉAL**

Pour tout savoir sur les activités en ville, le site de Tourisme Montréal fait partie des incontournables. Notez qu'il existe plusieurs autres sites à découvrir.

https://www.mtl.org/fr/quoi-faire-mtl-1

# **DOCUMENTS POUR LA DOUANE**

Avant d'arriver à la frontière canadienne, prévoyez tous les documents nécessaires. Voici une liste aide-mémoire:

- Passeport
- Visa ou AVE
- Permis d'études et destage-Coop
- Votre Certificat d'acceptation du QuébecCAQ
- Lettre d'admission de votre centre ou école
- Preuve de la capacité financière et autres documents
- Examen médical (si requis)
- Masque ou couvre-visage (si en vigueur)
- ArriveCAN application du service des douanes canadiennes (si en vigueur)
- Preuve de vaccination contre la COVID-19 (si en vigueur)

# **PLUS D'INFOS**

Le gouvernement du Québec a publié un document PDF générique que vous trouverez ici : <a href="http://la-galaxie-sierra.com/apprendrelequebec.pdf">http://la-galaxie-sierra.com/apprendrelequebec.pdf</a>

# **ÉCRIVEZ-NOUS!**

admission.internationale@cssdm.gouv.qc.ca

# Au plaisir de vousrencontrer!

Centre de services scolaire de Montréal